

Les forêts de Provenguedoc

..... par Jean BONNIER *

Tout a commencé en octobre 1998, très exactement lorsque l'Europe entière - et le monde - a vu élire des «verts» en Allemagne. «Les verts», était à l'époque le nom que se donnaient les écologistes, une famille de partis politiques qui, bien maladroitement, mais cependant avec un certain succès, proposaient à leurs concitoyens de cesser de faire n'importe quoi. Quelques années auparavant, Madame Gro-Harlem Bruntland, ancien Premier ministre de Norvège avait écrit un retentissant rapport qui lançait, quasiment en même temps que le Congrès de Rio (le «Sommet de la terre» disait-on), le terme de développement durable, ou «sustainable development». Cela signifiait qu'il fallait promouvoir le développement en conservant aux générations futures toutes les chances de poursuivre le développement à leur tour. A cette notion, on associait le «principe de précaution» qui consistait à ne rien entreprendre si l'on n'était pas absolument sûr de ne pas déclencher, sinon un désastre, du moins une suite de conséquences néfastes.

Il en est qui, aujourd'hui en 2030, se souviennent de ce que l'on avait alors appelé les «trente glorieuses», c'est-à-dire les trente années d'après la guerre de 1939-1945 qui avaient mis le monde occidental (à l'époque cela signifiait les Etats Unis d'Amérique et le Canada, quelques pays de l'Union Européenne, et le Japon) dans ce que l'on jugeait être «la modernité».

Ces sociétés avaient été copiées par les pays alors émergents de l'Asie du Sud-Est, de l'Amérique Latine, par quelques rares pays africains, et aussi par les pays soviéto-communistes au sein de l'Union Soviétique ou dans leur zone d'influence.

La fin du XX^{ème} siècle avait vu se manifester sur la planète en plus des guerres et des massacres, à peu près toutes les catastrophes que l'on pouvait imaginer : l'explosion de la centrale nucléaire de Tchernobyl, en Ukraine, l'assèchement de la mer d'Aral, l'assassinat des habitants des forêts amazoniennes du Brésil, qui s'opposaient au défrichement, l'explosion de la pollution de l'air dans les villes et loin dans leurs périphéries, l'accélération de la croissance du taux de gaz carbonique dans l'atmosphère, l'échancrure croissante du «trou de l'ozone», la multiplica-

tion des cyclones tropicaux, etc ... Et dans le même temps, contrairement à ce qu'avaient annoncé les politiques de droite comme de gauche (qui se traitaient entre eux d'idéologues !), on avait vu, partout, recommencer la dispersion des revenus : des riches plus riches et des pauvres plus pauvres.

A cela s'était tout de même ajoutée une extraordinaire croissance de l'espérance de vie dans les pays les

1 - Ce «conte» a pu être écrit en grande partie grâce aux travaux d'un groupe de prospective lancé par la Préfecture de région Provence-Alpes-Côte d'Azur en 1997-1998, animé par Jean-Claude Coquet et l'auteur et qui a réuni, une année durant : Mesdames Marie-Thérèse Arnaud, Claudine Durbiano, Danièle Ponchelet (†) et Messieurs Marc Beauchain, Jean-Michel Bretel, Michel Carreno, Jean-Paul Chassany, Jean-Paul Curnier, Robert Douillet, Pierre Frapa, Christophe Glorian, Guy-Georges Limorte, Michel Orcière et Bernard Vivien.

Il n'engage toutefois que la seule responsabilité de l'auteur.

Le compte rendu des travaux de ce groupe est disponible au Secrétariat général pour les affaires régionales, Bd Paul Peytral 13282 Marseille cedex 20 Tél : + 33 (0) 4 91 15 62 77

* Secrétaire général
Association Forêt Méditerranéenne
14 rue Louis Astouin 13002 Marseille

mieux nantis et l'achèvement quasi total de la marche des femmes vers l'égalité, du moins devant l'accès à la formation.

D'où sans doute le succès croissant de ceux dont le premier message était «faisons attention à ce que nous faisons».

L'arrivée de cette nouvelle classe, tant d'âge et de culture, que politique, à des postes de gouvernement significatifs comme le Ministère des affaires étrangères en Allemagne a fait - en quelques sorte - sauter un bouchon :

- les moins jeunes se souviendront d'avoir vu Madame Dominique Voynet, actuelle présidente du Conseil fédéral constitutionnel de l'Union (européenne), alors jeune ministre de l'environnement de la France, fondre de bonheur en rencontrant ses camarades ultra rhénans accédant au pouvoir.

C'est à partir de ce moment là qu'on a, par exemple commencé à s'attaquer à la voiture individuelle :

- augmentation sévère du prix du carburant. Entre 2002 et 2005, le carburant ordinaire de l'époque (on l'appelait «sans plomb») est passé de 1 à 2 euros par litre ;

- l'entrée des villes en voiture est devenue payante, avec un prix fonction de la taille des villes. Les agglomérations de plus de 20 000 habitants étaient tenues par la loi, de demander un péage d'au moins 5 euros. Au delà de 100 000 habitants, le péage minimum passait à 15 euros. Pour les agglomérations millionnaires, on avait établi des péages entre leurs grands secteurs émetteurs et récepteurs de trafic ...

C'est à ce moment là que la loi a obligé les collectivités (Etat et villes) à verser intégralement ces recettes (carburants et péages), ainsi que tous les péages de stationnement, y compris dans les zones commerciales ou les zones de travail, au bénéfice des transports en commun.

Mais ceux-ci n'ont pu tout résoudre immédiatement. Dans la deuxième moitié du XX^{ème} siècle, en région méditerranéenne, autour de toutes les agglomérations, les grandes comme Marseille, Montpellier, Nice ou Perpignan ou les moins grandes comme

Manosque, Draguignan ou Carcassonne, on avait laissé se développer d'énormes zones d'expansion, qu'il s'agisse de l'habitat, du travail, du commerce ou des loisirs. Il n'était pas rare que les gens aient à faire jusqu'à 50 mn de trajet, de chez eux à leur bureau, à leur faculté, ou au théâtre !

Cette manière de vivre et d'habiter avait rendu indispensable l'usage de la voiture individuelle et impossible le recours à quelque mode de transport en commun efficace, c'est-à-dire régulier, fréquent, fonctionnant toute la journée, tôt et tard dans la journée, pas trop cher et qui n'engendre pas une charge financière trop lourde pour la collectivité.

Ainsi le changement des prix des carburants et l'institution des péages ont-ils dû être accompagnés d'une politique d'urbanisme qui a consisté à favoriser une densification sensible autour des «gares», c'est-à-dire autour des lieux émetteurs et récepteurs de trafic.

Alors, très vite, plus encore qu'on ne l'avait imaginé, l'habitat diffus, isolé, à faible densité est devenu démodé (à l'époque, on disait «ringard»). Les centres des villes et des villages sont devenus des adresses très recherchées ; les jeunes ménages à deux emplois ont découvert la ville et ses attraits culturels : il n'était plus nécessaire d'entretenir deux ou trois véhicules par foyer pour les déplacements quotidiens. Pour les vacances, les fins de semaine et les transports occasionnels, on a découvert qu'il était plus commode de louer un véhicule, ...

C'est à ce moment là que le marché des «villas» a commencé à s'effondrer et que l'on a vu des clochards et des SDF (Sans domicile fixe) occuper les anciens pavillons abandonnés de manière sauvage et assez difficile à réprimer. Les anciens quartiers résidentiels, avec des maisons individuelles sur 20 ares, 50 ares ou 1 ha, sont devenus des ghettos en ruines, mal fréquentés et mal famés, au point que la collectivité publique a été contrainte à une politique foncière rigoureuse pour en repérer les propriétaires, les acheter et les détruire.

Seul Mohamed Levy, président du Parti de la défense de la vraie France,

tentait en vain de sauvegarder ce mode d'habitat, au nom de «traditions culturelles» occitanes, provençales et languedociennes ...

Ainsi, s'est constitué le paysage d'aujourd'hui, avec :

- des villes recentrées, densifiées et articulées entre elles par des réseaux de transports en commun ;

- des espaces de plaines réservés à une agriculture pour l'essentiel basée sur des exploitations très vastes, extrêmement bien équipées, mécanisées, automatisées, où l'on pratique la monoculture, à savoir une culture destinée à la constitution industrielle de produits voués après transformation à l'alimentation humaine ou animale, à l'industrie ou à la production d'énergie ;

- des territoires réservés à la production de bois, soit dans les plaines, soit dans les moyennes montagnes où la sylviculture est mécanisée et souvent irriguée, et où les grandes compagnies ont trouvé assez de surface, d'un seul tenant pour justifier la présence soit de futaies régulières à courte révolution à base de conifères sélectionnés (pins, sapins, cèdres, douglas), soit de taillis destinés à une production récoltée mécaniquement ;

- des espaces où se pratiquent des cultures destinées à la consommation de produits de luxe, vins, huile d'olive d'appellation et produits «de niches», correspondant à la mode alimentaire. Il s'agit de productions très particulières et nécessitant une grande vivacité commerciale des producteurs pour s'adapter à une demande qui ne cesse de varier ; ces niches soit occupent des bandes le long des piémonts, plantées de vignes, de vergers d'olivettes, etc ..., soit des clairières, des enclaves, utilisant quelques anciennes plaines reconquises sur la garrigue ou sur les friches (elles concernent aussi les élevages bien entendu).

Mais tout ceci n'occupe, en définitive qu'une faible partie du territoire (environ 25%) car, à l'exception des cultures de niche, exercées par des exploitants individuels, toutes les autres activités agricoles, sylvicoles ou d'élevage se sont limitées aux terres les plus facilement accessibles, irrigables et mécanisables.

Quant aux zones anciennement habitées, elles ont comme «fondu», avec l'aide de la collectivité publique à travers une politique de requalification des paysages. Dans ces espaces situés à faible distance des centres des agglomérations ou entre plusieurs agglomérations, les collectivités publiques ont vite renoncé à équiper les espaces forestiers aux fins de loisirs, tout au moins dans leur totalité : le jeu n'en valait pas la chandelle et les habitants des villes ont vite préféré des parcs et des jardins à proximité de chez eux à des espaces plus éloignés et ne leur offrant ni le confort des parcs urbains, ni un sentiment particulier de la nature sauvage qu'ils savent présente partout ailleurs dans la région.

En fin de compte, la «nature» a gagné, au delà de ce qu'espéraient, en l'an 2000, les plus hardis des militants.

A vingt minutes du Cours Mirabeau, à Aix, Sainte-Victoire est ainsi restée, pour la plupart des provençaux, le symbole d'un espace de nature que l'on va approcher le dimanche, mais dont on sait qu'il s'étend ensuite sur des centaines de kilomètres, en direction du haut Var, des Alpes Maritimes et du Piémont d'un côté et de l'ensemble du massif alpin de l'autre. Il en va de même pour toutes les villes du sud, avec les Pyrénées dès la sortie de Ceret, dernière extrémité de l'agglomération du Roussillon, les garrigues et les Cévennes à Clermont-l'Hérault ou à Saint Martin de Londres.

Ces «déserts» ne sont guère connus des citadins, c'est-à-dire de l'essentiel des habitants de la région, que parce qu'ils sont traversés par des voies de communication commodes. Celles-ci n'ont pas encore été abolies et remplacées par des chemins de fer (Autoroute de Béziers à Clermont-Ferrand, Autoroute Nice-Grenoble par Sisteron, ...), bien que le projet de mettre en chantier des transports en site propre en utilisant précisément une partie des emprises routières soit très avancé.

Il reste aussi quelques routes entretenues pour rejoindre les zones de loisirs de montagne ou de neige qui accueillent la population en grand nombre. Les stations de sport de glisse ont pris la place des stations de ski d'autrefois et on a vu se développer

une activité étalée sur toute l'année en offrant des services plus variés et avec une ouverture à de nouvelles tranches de population, grâce à l'annualisation et à la baisse du temps de travail à une moyenne de 3,5 jours par semaine.

Mais, pour la sécurité et la commodité, on n'a pas jugé bon de répartir ces activités nouvelles dans l'espace. On les a accrochées aux sites déjà équipés et desservis.

La golf s'est extraordinairement développé et trouve dans ces stations, une place toute désignée : les parcours de montagne complètent bien les équipements urbains, publics, nécessitant de l'espace comme les autres sports-divertissements. Ils se sont insérés dans les lieux de vie quotidiens comme dans les lieux de vacances.

Tout cela a laissé pousser une forêt qui a prospéré, reconquis chaque mètre carré de terrain et recouvert peu à peu, mais plus vite qu'on l'imaginait, tout le terrain régional.

La faune sauvage a connu une flambée inouïe dès la fin du XX^{ème} siècle. Les ongulés, ruminants et sangliers ont proliféré ce qui a eu pour effet de permettre le développement des grands prédateurs, le loup qui était déjà présent dès 1995 et le lynx.

La chasse a disparu totalement des pratiques sociales.

Quant à l'ours, il avait été protégé dès 1985 dans les Pyrénées (où il en restait encore quelques uns) et il a été réintroduit dès 2005 dans les Alpes du Sud où il s'est installé dans les anciens territoires qu'il avait occupés jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle.

Au cours de la décennie 1990 s'était développée la crainte de voir baisser la biodiversité, en conséquence de l'uniformisation des couvertures végétales. On a vite vu, que cette crainte n'était pas fondée :

- d'une part parce que les espèces vivantes ont, une fois de plus, montré leur étonnante plasticité, mobilité et capacité d'adaptation aux changements des milieux,

- et d'autre part parce que l'on a vu sévir des feux d'une taille dont l'Europe avait perdu la mémoire.

Le premier d'entre les grands feux a eu lieu en 2008. Il s'est déclaré le 13 août, un samedi à 20 h, dans un jardin

de Vinon-sur-Verdon (Var). Il n'avait pas plu depuis le 6 juin ; depuis le 20 juillet, le maximum de température n'avait jamais été inférieur à 32°, et ce jour là le mistral soufflait à 80 km/h, avec selon les endroits, des pointes à 120 km/h. La confusion des lieux, en limite des départements du Var, des Alpes de Haute Provence et des Bouches du Rhône², a entraîné une perte de temps dans le déclenchement de la lutte d'autant plus qu'un grand feu à la limite franco-espagnole mobilisait le plus gros des forces aériennes, le reste étant en veille pour partie à Barcelone, à Montpellier, à Mari-gnane, à Nice et à Savona.

La nuit était tombée avant que les moyens aériens puissent intervenir et, le dimanche matin, le feu avait déjà atteint Ginasservis et Saint-Julien-le-Montagné, d'anciens villages totalement enclavés dans la forêt.

Ce feu est resté dans les mémoires car il a été le premier à parcourir 35 000 ha.

Depuis il y en a eu d'autres, sept ou huit d'au moins cette taille et, bien entendu, de très nombreux autres, plus modestes. Ils ont largement contribué à un «rajeunissement» des écosystèmes et apporté une aide fondamentale à la diversité biologique.

Mais l'activité forestière de la région méditerranéenne a pu trouver dans le même temps un renouveau étonnant.

En effet les pouvoirs publics ont été contraints, à partir de 2007, de compléter les carences d'un grand nombre de propriétaires fonciers qui, au gré des successions et de leur mobilité professionnelle et résidentielle s'étaient, dès avant la fin du siècle précédent, désintéressés de leurs biens, au point de ne même plus en avoir la moindre connaissance.

Une loi européenne a donc institué une réorganisation foncière sans précédent, donnant aux régions autonomes

2 - A l'époque, la réorganisation administrative et politique de l'Union n'avait pas encore conduit à l'abolition des anciennes circonscriptions nationales : il y avait encore des départements et les régions n'avaient pas encore été regroupées.

l'obligation de constituer des unités foncières d'au moins 3000 ha d'un seul tenant et de les céder soit à des compagnies foncières soit à des coopératives de sylviculteurs privés, l'Office fédéral (européen) des forêts étant chargé de contrôler l'organisation technique de cette opération et de confier la gestion provisoire des terres non attribuées aux agences régionales forestières.

Bien entendu, les grandes compagnies scandinaves qui gèrent aujourd'hui les scieries de Lassale (Gard), de Luc-en-Diois (Drôme), de Saint-André-les-Alpes (Alpes-de-Haute-Provence) et quelques autres, ont acquis les meilleures de ces parcelles en terme de productivité et d'accessibilité. Mais, on a vu aussi émerger des coopératives de citoyens qui souhaitent s'exercer à la sylviculture dans certaines de ces parcelles, essentiellement pour des raisons de loisirs (sylviculture de plaisance).

Toutefois, cette loi ne concerne toujours pas les quelques propriétaires sylviculteurs isolés exécutant leur plan de gestion.

Cette mesure a permis de tirer parti d'une fraction importante du territoire régional en suscitant sur près de 50% des espaces forestiers, l'émergence d'une sylviculture que les débouchés industriels ont rendue possible : les compagnies nouvelles, arrivées juste après la réorganisation foncière appelaient une exploitation qui a très vite conduit toutes les forêts de résineux vers la futaie régulière, les mélèzes comme les sapins et les pins noirs, les pins sylvestres comme les pins d'Alep ou les pins maritimes.

Il est amusant de relire aujourd'hui des articles de la fin du siècle dernier, où l'on dénôçait la sylviculture active tout en prônant le maintien des habitants dans les campagnes et leur développement, et de les mettre en parallèle avec le prestige que revêtent aujourd'hui les professions forestières.

D'ailleurs, ce renouveau de l'activité forestière ne s'est pas cantonné aux futaies de résineux mais a eu un effet d'entraînement par la création d'entreprises d'exploitation qui se sont diversifiées en direction des coupes de taillis soit pour le bois de chauffage, soit surtout pour la production de produits recomposés.

Bien entendu, aujourd'hui en 2030, on n'a pas encore totalement conscience des nouveaux paysages de l'avenir, mais on commence à bien voir les parcelles ayant été exploitées soit de taille modeste, soit de grande taille, en régénération naturelle ou reboisées, suivant bien évidemment les exigences de la conservation des sols et de la prévention de l'érosion. On a vu aussi se développer les quelques bourgs qui ont accueilli les scieries (entre 50 000 et 100 000 m³ de bois scié par an), à côté desquelles se sont implantées quelques unités de production de produits dérivés des scieries (MDF, lamibois, matières cellululosiques et plastiques, etc ...) ... une nouvelle activité économique, dans un paysage forestier.

Ce sont quasiment les seuls lieux habités de manière permanente dans les moyennes montagnes de nos régions, à l'exception des stations de vacances.

Mais, cette activité ne porte pas atteinte, bien au contraire à la vie sauvage dans 40% du territoire restant, là où l'exploitation n'est pas possible. Ces forêts quasiment abandonnées par l'homme enserrent les forêts exploitées en fonction des reliefs et des exigences de la protection des écosystèmes remarquables, en suivant les ravins, les cours d'eau, etc ... Tout cela compose finalement un décor d'une étonnante variété, variété de fond compte tenu des différents peuplements forestiers cultivés ou non, et variété dans le temps, compte tenu de la succession que l'on commence à voir apparaître entre les parcelles exploitées et celles en régénération. Cette nature, redevenue «sauvage» a progressivement conduit à créer de nouvelles professions :

- une police liée à la défense du territoire, afin d'éviter des implantations non désirées de populations marginales soit européennes, soit immigrées d'autres régions du monde,

- une police de l'environnement, étroitement liée à la préoccupation scientifique et universitaire de connaître, d'observer et d'enseigner toutes les sciences de la nature,

- une profession touristique, sportive et hôtelière, liée aux activités de

vacances, de promenade et d'aventure que les habitants de l'Europe entière viennent pratiquer dans la région méditerranéenne française.

Tous ces professionnels, obligés par leurs statuts ou leurs intérêts de résider au plus près possible du terrain, ont constitué le noyau dur de la population résidente des espaces ruraux, à parité avec les forestiers sylviculteurs : ce sont eux qui depuis 2010 ont relancé la vitalité des bourgs des régions de moyenne montagne (de l'est des Pyrénées, au sud du Massif Central et des Alpes). A partir de ces populations auxquelles se sont joints les professionnels du tourisme et les exploitants «de niches», se sont développés de véritables petites villes dont la qualité de la vie est en train d'attirer, outre des retraités, des entreprises industrielles, elles aussi «de niche».

En 1999, nos prédécesseurs s'étaient trompés lorsqu'ils avaient cru que les nouvelles techniques de communication qui apparaissaient alors, allaient radicalement changer le rapport des hommes au territoire. Très vite, ces techniques qui ont achevé de s'imposer dans les entreprises, les ménages et l'appareil d'enseignement et de recherche dès 2005 sont devenues banales et n'ont finalement pas contribué à compenser les distances physiques entre les gens :

Un guide d'aventures de la vallée de l'Ubaye comme un garde écologique des Cévennes, bien que reliés à tous les réseaux de communication mondiaux, n'ont pas pu exercer leur métier à distance. Par contre, les ingénieurs ou les chercheurs n'ont guère trouvé d'intérêt à vivre loin des villes, des aéroports et de la vie culturelle, sous prétexte qu'ils auraient pu être «branchés» en tous points du territoire.

Ainsi, maintenant, en 2030, peut-on constater que, alors que l'on n'y avait pas pensé il y a quelques décennies, la vie des campagnes et des montagnes méditerranéennes est principalement liée à la présence de la forêt et de la nature.

J.B.